

73e session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, du 13 au 15 octobre 2026

Point 5(k) Stratégie régionale pour promouvoir la santé numérique dans la région de la Méditerranée orientale (2023-2027)

Le Conseil International des Infirmières (CII), qui représente plus de 30 millions d'infirmières et infirmiers dans le monde, accueille favorablement ce rapport d'étape sur la stratégie régionale de promotion de la santé numérique.

D'importantes lacunes subsistent dans la traduction des plans généraux en programmes financés, mis en œuvre et déployés à grande échelle. Le CII s'inquiète particulièrement des insuffisances en matière de culture numérique chez les professionnels de santé et le grand public, qui risquent de compromettre l'équité des progrès. Une formation insuffisante du personnel freine l'adoption des technologies et nuit à la qualité des données. Par ailleurs, les populations vulnérables peuvent ne pas disposer de l'accès, des compétences ou de la confiance nécessaires pour utiliser les services numériques, ce qui accentue la fracture numérique.

La transformation numérique doit répondre aux besoins des personnes et du personnel de santé qui dispense les soins. En tant que groupe professionnel le plus représenté au sein du personnel de santé, les infirmières et infirmiers utilisent les systèmes numériques à presque tous les niveaux de soins ; leur participation active est donc essentielle. Des technologies mal conçues peuvent accroître la charge administrative et réduire le temps consacré aux soins directs. À l'inverse, leur participation à la conception, aux essais, à la mise en œuvre et à l'évaluation peut favoriser des technologies au service de soins sûrs et centrés sur la personne.

L'intelligence artificielle offre des possibilités, notamment pour l'aide à la décision clinique et la formation, mais présente aussi des risques, tels que les biais, la dépendance excessive et l'aggravation des inégalités. La supervision humaine, le

jugement professionnel et la responsabilité doivent rester au cœur de toute utilisation de l'IA dans les soins.

Le CII exhorte les États Membres à assurer une représentation officielle des infirmières et infirmiers dans les stratégies et feuilles de route nationales relatives à la santé numérique, notamment par l'intermédiaire des responsables nationaux des soins infirmiers et obstétricaux et des associations nationales d'infirmières. Il les appelle également à intégrer les compétences en santé numérique, en données et en IA dans la formation infirmière et le développement professionnel continu, à associer les cliniciens de première ligne à la conception des outils, et à investir dans des infrastructures numériques équitables et des systèmes interopérables.

La santé numérique et l'IA doivent également être encadrées par des garanties claires en matière de sécurité des patients, de respect de la vie privée, de cybersécurité, de transparence, de responsabilité et d'équité. Avant tout déploiement à grande échelle, leurs effets sur les résultats de santé et la charge de travail du personnel doivent être évalués.

Le « Learning Hub » du CII, notamment son volet consacré à l'innovation numérique et à l'IA, illustre le potentiel des plateformes d'apprentissage accessibles pour renforcer les capacités numériques. Le CII et ses associations membres nationales sont prêtes à soutenir les États membres et l'OMS pour faire avancer cet ordre du jour.